

Délibération n°15/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. Visci, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : FINANCES – SUBVENTIONS
OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Marie-Françoise ORTHOLAND, rappelle que le 23 octobre 2018, le conseil municipal a adopté un règlement de demande de subventions afin de permettre aux associations Saint-Pognardes de solliciter une subvention pour un projet auprès de la commune. Ce dernier a été complété par un règlement de gestion adopté le 16 novembre 2023.

Ainsi, et afin de permettre de soutenir les associations, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 500 € à Ski Surf Passion pour la formation technique des encadrants bénévoles
- 1500 € à l'USSPV pour l'achat de matériel
- 350 € à l'ASSP pour l'achat de volants de badminton
- 400 € à Saint-Paul de Varces Culture pour l'organisation des Journées Européennes du patrimoine 2025
- 500 € au Club des Muguets pour l'achat de matériel
- 150 € à l'UMAC pour le fleurissement de deux monuments aux morts
- 900 € à Body Danse pour le gala de danse
- 300 € à Martial Sports pour l'achat d'équipements de protection
- 100 € au Souvenir Français pour le fleurissement et l'entretien des monuments du souvenir
- 250 € à Ciné St-Paul pour l'achat de fauteuils

- 500 € aux « P'tits St-Pognards » pour l'achat de matériel de motricité et intervenants activités
- 500 € à l'ACCA de Saint-Paul de Varces pour l'aide à l'organisation d'un évènement public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport de Madame Marie-Françoise ORTHOLAND,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € à Ski Surf Passion (Unanimité)
- 1500 € à l'USSPV (Unanimité, NPPV Emilie DAVID-CAVAZ)
- 350 € à l'ASSP (Unanimité, NPPV Marianne FOUILLE)
- 400 € à Saint-Paul de Varces Culture (Unanimité)
- 500 € au Club des Muguets (Unanimité, NPPV Raymond CONTARD)
- 150 € à l'UMAC (Unanimité)
- 900 € à Body Danse (Unanimité)
- 300 € à Martial Sports (Unanimité)
- 100 € au Souvenir Français (Unanimité)
- 250 € à Ciné St-Paul (Unanimité)
- 500 € aux « P'tits St-Pognards » (Unanimité, NPPV Marianne FOUILLE)
- 500 € à l'ACCA de Saint-Paul de Varces (Unanimité)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**

Détail des votes :

- Pour 19
- Contre : 0
- Abstention : voir détail des votes par subvention

